

27 mar 2015 -17:13

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2015

Transfert de membres du personnel de l'Office national de l'emploi vers la Région flamande

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel de l'Office national de l'Emploi vers la Région flamande.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, des services sont transférés intégralement ou partiellement aux gouvernements des Régions et des Communautés. Les membres du personnel de l'Office national de l'Emploi qui sont transférés sont des facilitateurs et des coordinateurs-facilitateurs qui exercent la mission d'activation du comportement de recherche d'emploi.

Le Gouvernement flamand a donné son avis préalable et a marqué son accord sur les projets d'arrêtés royaux et leurs annexes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique